

## Le PATOUH

### Le Pole d'appui technique pour les ouvrages hydrauliques

La politique de contrôle de la sécurité des digues a été renforcé par la circulaire du 6 août 2003 qui demande au service de police de l'eau :

1. d'identifier les digues intéressant la sécurité publique, c'est à dire celles dont leur rupture est susceptible de mettre en danger les personnes
2. de mettre en place un contrôle de la sécurité de ces digues

Si la charge première de diagnostic, d'entretien et de surveillance des digues revient à leur propriétaire, les services de police de l'eau doivent être en mesure d'analyser et de critiquer les observations, les études techniques, les propositions d'intervention du propriétaire.

Le ministère de l'écologie et du développement durable a donc mis en place en 2004 avec le Cemagref et le réseau scientifique et technique du ministère de l'équipement un pôle d'appui technique constitué d'experts pluridisciplinaire (géotechnique, génie civil, hydraulique) dans le domaine des digues et des barrages.

Outre des missions d'appui à la direction de l'eau (formations, réalisation de guides techniques, actions méthodologiques), ces experts assistent les services de police de l'eau dans leur mission de contrôle de la sécurité des digues et des barrages aussi bien sur le terrain lors de visite d'ouvrages, que pour les instructions de dossiers.

Cette politique existait depuis les années 90 pour les barrages avec le Cemagref, elle a été étendue aux digues depuis 2004.